



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY  
(74520)

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Feuillet n°2022 - Mis en ligne sur le site internet le :</b>
<b>Séance du 25 octobre 2022</b>	<b>Auteur : M. Michel MERMIN Maire</b>
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération n° 20221025 – 031</b>

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq octobre, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 18/10/2022, et sous sa présidence.

**Présents :** Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Céline TARDY, Raffaële SIBIO, conseillers.

**Procurations :** Florian CHAYS à Anne EYCHENNE, Phil FUHRMANN à Philippe SAUTIER, Cécile DUPARC à Rémi LAFOND.

**Absents :** Vincent RONAT, Stéphanie BOURNHONNET et Jonathan DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

**Objet : Commerce de proximité : liste des avenants de travaux.**

En complément de la délibération en date du 27/09/2022, M. le Maire explique que des travaux supplémentaires ont été nécessaires au bon déroulement du chantier mais que certains lots ont quant à eux diminué leurs estimations initiales. Il convient aussi d'approuver l'avenant n°1 relatif à la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre.

**1. Avenants au marché des entreprises avec plus-values :**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	10
Date de la convocation		
18/10/2022		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le 31/10/22. <i>Le Maire, M. Mermin.</i>		
		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

Lots/ Entreprises		Montant € HT initial avec avenants antérieurs	% de varia- tion /marché initial	Montant € finaux
N° 11 COULLOUX	Total marché	58 248.00 €		56 567.00 € HT
	+/- value :	- 6 385.00 € 4 704.00 €	-2.89	
N° 2 SER SEMINE	Total marché	78 115.96 €		80 444.05 € HT
	+/- value :	1878.09 € 450 €	2.98	
N° 10 SAS ARTI-SOLS	Total marché	3 986,47 €		4 147.94 € HT
	Plus- value :	161.47 €	4.05	
N°5 SARL LES BOISERIES ARTISANALES	Total marché	34 180.00 €		35 761.40 € HT
	Moins- value	1 581.40 €	4.63 %	



<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Feuillet n°2022 - Mis en ligne sur le site internet le :
Séance du 25 octobre 2022	Auteur : M. Michel MERMIN Maire
Nature de l'acte :	Délibération n° 20221025 – 031

## 2. Avenants au marché des entreprises avec moins-values :

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY  
(74520)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	10
Date de la convocation		
18/10/2022		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le 31/10/22. <i>Le Maire, N. Mermin.</i>		
		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

LOT /Entreprises		Montant € HT initial avec avenants antérieurs	% de variation	Montant € finaux
N°12 SB CHAUFFAGE	Total marché Moins value	59 676.00 €  - 2 192.00 €	  -3.67%	57 484.00 € HT
N° 9 SAS CARRELAGES DU HAUT- BUGEY	Total marché  Moins- value	12 793.50. €  -774.60 €	  -6.05 %	12 018.90 € HT
N°6 SARL LES BOISERIES ARTISANALES	Total marché  Moins- value	25 092.50 €  -962.10 €	  -3.83 %	24 130.40 € HT

## 3. Mission maîtrise d'œuvre – équipe architecture Denis Perret :

### ➤ Mission de base :

- Coûts travaux réalisés HT : 620 500 € HT
- Coût travaux prévisionnel HT : 478 000 € HT
- Montant de travaux correspondant à l'avenant HT : 142 500 € HT

Rémunération mission de base € HT : 16 359 € HT

### ➤ Missions complémentaires (EXE + OPC) : 2 137.50 € HT

- Taux de rémunération base + EXE + OPC : 14.48 %  
soit une rémunération totale d'un montant de 20 634 € HT.



<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Feuillet n°2022 - Mis en ligne sur le site internet le :</b>
<b>Séance du 25 octobre 2022</b>	<b>Auteur : M. Michel MERMIN Maire</b>
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération n° 20221025 – 031</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY  
(74520)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Article 1 :**

Approuve les avenants aux travaux tels que proposés ci-dessus.

**Article 2 :**

Précise que le montant total des plus-values et moins-values s'élève à 2 968,17 € HT soit 3 561,80 € TTC.

**Article 3 :**

Précise que le montant total des avenants cumulés au marché s'élève à 8 443.65 € HT soit 10 132.37 € TTC.

**Article 3 :**

Approuve l'avenant n°1 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de l'équipe Architecture Denis Perret pour un montant de 20 634 € HT.

**Article 4 :**

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

Le Maire  
M. MERMIN



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	10
Date de la convocation		
18/10/2022		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le 31/10/22. Le Maire, M. Mermin		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

Visée par le  
secrétaire de  
séance le 4/11/22.